

ASSANE KONÉ LE RÉPUBLICAIN, 04/09/2009

Mali, Terres rizicoles de l'office du Niger : Grogne paysanne contre l'occupation libyenne

vendredi 4 septembre 2009

Depuis quelques années, dans sa volonté de faire la promotion des investissements privés dans la production agricole, le gouvernement malien, ne recule devant rien pour faire des concessions à l'agrobusiness. A la faveur des discours présidentiels, des milliers d'hectares de terre sont octroyés par-ci et par-là, à des institutions internationales ou à des Etats africains. La Libye se confondant avec la CEN-SAD, à travers la société MALIBYA, soucieuse de nourrir sa population avec du riz et autres produits agricoles produits à partir du Mali, a saisi l'opportunité offerte par les autorités maliennes pour initier un projet agricole dans la zone office du Niger. Mais, en attendant les multiples problèmes que va générer ce projet libyen en zone office du Niger, sa mise en place n'est pas sans difficultés. La Coordination nationale des organisations paysannes du Mali (CNOP), à l'issue d'une mission dans la zone d'installation du projet, vient de sortir la grande artillerie contre l'accaparement des terres des petits paysans par des grandes entreprises étrangères. Porte voix des paysans à la base, elle dénonce la mise en œuvre du projet agricole de Malibya.

Dans le cadre de son projet agricole dans la zone office du Niger, il y a quelques mois que Malibya a démarré des travaux sur le terrain. Des organisations paysannes de base dont les membres ont été victimes de ces débuts de travaux, ont interpellé la CNOP. Du 7 au 10 juillet 2009, en sa qualité de structure de représentation politique et de défense des intérêts des producteurs agricoles, la CNOP a dépêché une mission avec des représentants du programme d'appui aux collectivités territoriales pour se rendre compte de l'étendue des travaux d'aménagement sur le terrain et de leurs répercussions sur la population locale.

A l'issue de cette visite, Lamine Coulibaly, chargé de communication à la CNOP et Boaventura Monjane de Via Campesina, ont produit un document qui a été publié sur le site de Via Campesina. Les deux militants des organisations de défense des droits des paysans, d'entrée de jeu, ont indiqué qu'après avoir investi dans divers secteurs économiques en Afrique et au Mali, des entreprises multinationales, notamment Malibya se rabattent aujourd'hui sur le secteur agricole. Ils ont rappelé que Malibya, une entreprise libyenne a bénéficié de la part du gouvernement du Mali, dans sa politique de promotion des investissements privés dans la production rizicole, de 100 000 hectares à Macina dans la zone Office du Niger, la principale zone rizicole du pays. Selon eux, les objectifs principaux de cette action des autorités maliennes visent à assurer l'autosuffisance alimentaire des pays par le développement de l'agro-industrie et de l'élevage. Rappelant un passage de l'interview de Abdalilah Youssef, directeur général de Malibya, publiée chez notre confrère « L'Aube », les commis de la CNOP et de la Via Campesina, ont indiqué que le premier volet du projet, va porter sur deux composantes.

La construction d'un canal d'approvisionnement en eau d'une longueur de 40 Km, à partir de la zone de Kolongotomo au site du projet situé dans la zone de Boky-Wèrè. Selon eux, la capacité minimale de ce canal sera de 130 m³ et permettra de drainer plus de 11 millions de m³ d'eau par jour et plus de 4 milliards de m³ par an. L'autre composante est une route estimée à 25 milliards de F Cfa, également de 40 km. Ils ont annoncé que la mise en œuvre du projet a démarré et va s'exécuter par étapes, dont la première porte sur l'aménagement de 25 000 hectares de terres agricoles. Avant de rappeler que le directeur général de Malibya a indiqué que le projet allait être multi-fonctionnel en englobant des activités d'agriculture, notamment la production d'environ 200 000 tonnes de riz par an, d'élevage et d'industrie. A côté de l'agriculture, les libyens y projettent de produire 25 000 tonnes de viandes par an et d'y construire des usines pour la transformation de produits agricoles comme le concentré de tomates. Après avoir rappelé que le cercle de Macina, site du projet Libyen est une zone à vocation agro-pastorale et se trouve être la plus grande zone rizicole de l'Office du Niger en terme de superficie, les défenseurs des droits des paysans ont dénoncé la contradiction qui caractérise le comportement du gouvernement malien.

Selon eux, au moment où le gouvernement proclame sa volonté d'assurer l'autosuffisance alimentaire du pays, il continue à signer un nombre inquiétant d'accords avec des investisseurs étrangers. « Cela permet à ces derniers d'avoir un contrôle sur les terres agricoles les plus importantes du pays », ont-t-il regretté. Avant de rappeler qu'il y a quelques années, en marge d'un sommet de la Communauté des Etats Sahélo-Sahariens (CEN-SAD) à Bamako, le président du Mali, Amadou Toumani Touré, a offert 100 000 hectares à la CEN-SAD dans la zone Office du Niger. De façon subtile, ils ont dénoncé la confusion qui est volontairement faite entre la CEN-SAD et la Libye. Mais, il se trouve que la Libye a une dépendance accrue vis-à-vis des multinationales en matière d'approvisionnement en produits agricoles. Les données de la FAO, en 2005, indiquent que le pays de Kadhafi a importé 177 000 tonnes de riz pour un montant estimé à 62 millions de dollars US.

« On se rend compte qu'à l'instar des autres pays arabes, la Libye cherche à sortir de cette dépendance alimentaire en mettant en œuvre des projets comme celui au Mali », ont-t-ils déclaré. Mais, quelque soit la destination finale du riz, la CNOP et la Via Campesina ont d'or et déjà estimé que sa production ne va pas beaucoup aider les agriculteurs et agricultrices du Mali. Selon eux, cette production va se traduire par l'expulsion de certains agriculteurs locaux de leurs terres et va entrer directement en concurrence avec d'autres producteurs pour l'approvisionnement en eau à partir du fleuve Niger, la plus importante ressource pour l'irrigation de la région. A ce sujet, ils ont révélé que la société Libyenne est même entrée en négociation avec le gouvernement pour obtenir une priorité sur l'attribution de l'eau en contre saison, quand le niveau du fleuve sera bas.

Les paysans risquent de devenir des ouvriers agricoles

Et pire, selon les informations qu'ils ont, Malibya entend exploiter elle-même ces 100 000 hectares de terres, engageant les paysans et paysannes locaux comme ouvriers et ouvrières agricoles. Par ailleurs, la CNOP et la Via Campesina s'inquiètent de la façon dont ce projet va détruire l'importante diversité de semences de riz locale, et favoriser un petit nombre de variétés de semences améliorées et de techniques modernes dans le domaine agricole, tel que souligné dans la convention. Selon eux, cette inquiétude est d'autant plus sérieuse que le directeur général de Malibya n'a pas caché l'intention Libyenne pour la production du riz hybride. Ils ont rappelé que le 10 novembre 2008, le

directeur général de Malibya a déclaré chez notre confrère « L'Aube » qu'il a signé un contrat avec une société chinoise pour la production du riz hybride.

« En terme de rendement en ce qui concerne le riz, le Mali est à 2 tonnes à l'hectare. En introduisant cette nouvelle variété de riz hybride, le rendement sera majoré et passera de 2 à 8 ou 9 tonnes à l'hectare. Ce sont essentiellement les pays puissants qui produisent ce riz hybride et qui en ont le monopole. Il n'existe pas encore ici. Il s'agira d'une première au Mali, voir en Afrique », soulignait le directeur de Malibya. Lamine Coulibaly et Boaventura Monjane ont révélé que selon des spécialistes, cette variété de riz hybride présente une qualité gustative médiocre, ce qui constitue un aspect important pour les petits producteurs qui fournissent les marchés locaux. Et, pire, ils diront que les semences de cette variété de riz hybride ne peuvent pas être conservées et reproduites par les producteurs qui seront obligés d'en racheter tous les ans. Face à cette situation, les organisations paysannes locales craignent que la société libyenne n'introduise du riz génétiquement modifié (OGM) sur le territoire malien par le biais de ce projet.

En sa qualité de structure de représentation politique et de défense des intérêts des producteurs agricoles, la CNOP interpellée par les organisations paysannes à la base, a dépêché une mission avec des représentants du programme d'appui aux collectivités territoriales pour se rendre compte de l'étendue des travaux d'aménagement sur le terrain et de leurs répercussions sur la population locale. Du 7 au 10 juillet 2009, les visites de sites et les entretiens de la mission avec différents acteurs à la base (la préfecture, l'office du Niger, les mairies, la population), ont abouti à des constats alarmants. Ce sont : la non réalisation de l'étude d'impact social et environnemental, alors que les travaux d'aménagement ont débuté depuis octobre 2008 ; la non clarté des informations fournies aux différents acteurs quant à l'exécution du projet ; la construction du bâtiment du bureau de contrôle sur la piste de parcours des animaux à « Boky-wèrè » ; l'obstruction totale sur 7 kilomètres de la piste de parcours des animaux de Kolongo par la route et un canal en chantier sans que des passages adéquats alternatifs ne soient prévus pour les animaux ; l'Office du Niger de Kolongo, qui refusait de signer le contrat de bail car n'ayant pas été associée à la signature de la convention, a fait volte-face et défend actuellement le projet ; les collectivités ne reçoivent aucune taxe de l'extraction des produits de carrières utilisés pour la construction de la route ; l'entreprise exploite les carrières sans autorisation de la collectivité et autres autorités locales ; Certaines zones de prélèvement de carrière sont soit des cimetières ou des parcelles déjà loties pour l'extension de la ville par la mairie de Kolongo ; la formation de nuages de poussières occasionnés par la fréquence des camions d'approvisionnement et accentués par le manque d'arrosage, malgré plusieurs interventions faites par les collectivités concernées avec l'implication de l'administration ; la destruction des cimetières par les travaux d'aménagement du canal et de la route ; la destruction des maisons, des villages, des vergers et jardins maraîchers par la construction de la route et le prélèvement des produits de carrières ; l'expropriation des maisons des villages dans la zone sans compensation à nos jours et seulement 58 familles seront dédommagées sur les 150 familles recensées comme affectés.

Depuis cette mission, la CNOP a constaté que tout porte à croire que ce projet ne sera bénéfique qu'à la Libye, contrairement à ce que pense une partie de la population, qui espère profiter de l'aménagement de ces 100 000 hectares. A réfléchir de prêt, la CNOP pense que l'analyse des paysans de la zone est faussée par l'absence de la non clarté de l'information sur le projet. « Il convient de dire que la convention signée par les deux pays reste jusque là invisible. Les services concernés, la population en général et plus encore la paysannerie de la localité ignorent son contenu et sa

quintessence. Ce qui justifie peut-être un certain espoir de bénéficier d'une part conséquente de cet investissement.

Cependant, il n'est nullement garanti dans la convention que la population allait en bénéficier », a indiqué la CNOP. Avant d'annoncer qu'un travail stratégique est en cours pour amener le gouvernement à clarifier le dossier et à garantir les droits de tous les acteurs. Pire, le bail de 50 ans renouvelable qui serait mentionné dans la convention, fait craindre à bon nombre d'observateurs l'accaparement définitif de ces terres par la Libye par l'octroi d'un titre foncier. « Cela créerait des dangers sans précédents tels que des rébellions et la destruction du système semencier de la zone rizicole avec l'introduction de semences améliorées, voire même des OGM », conclu la CNOP.

Assane Koné